



Plainte pour violence abusive

Par **rosedemai**, le **27/03/2013** à **17:13**

Bonjour,rrnJe suis très abattue et viens sur ce forum pour avoir des conseils et peut-être, être rassurée.rnJ'ai subie une agression par deux femmes, j'étais au volant avec mes deux enfants et coincée dans la circulation.rnrnDu fait que j'ai cédé le passage à l'une d'elles et pas à l'autre qui se trouvait plus loin, elle ont décidé de frapper sur les vitres de ma voiture à coup de béquille.rnrnMes enfants avaient très peur car elle ne voulaient pas arrêter, de peur que les vitres cèdent sous leurs coups, je suis sortie du véhicule pour leur demander de cesser.rnLà l'une d'elles a couru vers moi et m'a poussée contre ma voiture je l'ai poussée à mon tour mais là les coups ont commencé à pleuvoir. Une personne est gentiment venue à mon secours. rnMon kit main libre a été déchiré ma chaîne de cou disparue, j'ai décidé d'appeler le 17, ils m'ont dit d'aller déposer une main courante et qu'il ne pouvaient pas venir. rnrnJe suis rentrée dans une rage face à l'injustice et je ne sais pas ce qui m'a pris j'ai suivi ces deux femmes, puis lorsqu'elles sont rentrées dans un commerce je les ai retrouvées pour leur demander de me rendre ma chaîne.rnrnEn fait, de rage j'ai juste tiré les cheveux de celle qui m'avait frappé et suis ressortie en courant avec elle à mes trousses (heureusement, elle ne m'a pas rattrapée).rnLe commerçant a pris ma plaque et une plainte a été déposée à mon encontre. Elle a réussi à avoir 2 jours d'ITT pour douleurs au cuir chevelu.rnrnJe suis maintenant convoquée à la maison de la justice et du droit et ma seule crainte c'est qu'ils me demandent de l'indemniser. Il faut savoir que j'ai encore mal à l'épaule suite à ses coups et que j'ai déposé plainte contre elle mais en second lieu et que je n'ai ni témoin ni ITT alors qu'elle, si.rnrnÇa me tuerait de devoir lui donner mes sous alors que c'est un brute qui m'a insultée de sal... et brutaliser sous les yeux de mes enfants. Ce serait vraiment une pure injustice.rnMerci de me conseiller, vais-je avoir un casier judiciaire ?rnDésolée pour la longueur du post mais j'en ai gros sur le cœur.

Par **citoyenalpha**, le **30/03/2013** à **17:02**

Bonjourrrndans votre cas le problème est que ces dames ont des témoins de l'agression et des violences là où vous n'en avez point.rnrnPar conséquent vous avez commis une infraction (ces dames aussi d'ailleurs), le procureur dispose de suffisamment de preuve pour vous poursuivre (contrairement à ces dames)rnrnVous devrez peut être être contrainte de payer des dommages intérêts aux personnes que vous avez agressé .rnrnEn France il est interdit de se faire justice. Vous allez malheureusement pour vous connaître l'application de ce principe.rnVous auriez du appeler la police au moment de l'agression et prendre le nom du ou des témoins.rnrnAu vu de votre post il ne semble pas que vous ayez de casier judiciaire puisque le procureur ne semble pas avoir choisi de saisir la juridiction de jugement. rnVous ferez il me semble encore l'objet d'un rappel à la loi avec obligation d'indemniser les victimes. A défaut le procureur demandera votre condamnation auprès du tribunal correctionnel.rnrnRestant à votre disposition.

Par **rosedemai**, le **31/03/2013** à **14:24**

Merci pour avoir pris le temps de me répondre. J'ai appelé la police et je l'ai écrit dans ma déposition, seulement ils ont refusé de venir et m'ont conseillé d'aller déposer une main courante (je ne connaissais pas mes agresseurs).rnPar ailleurs je n'ai pas de témoins mais elles ont reconnu avoir frappé la voiture à coup de béquille dans leur déposition. L'une d'elle reconnaît également m'avoir frappée car elle pensait que j'avais percuté sa mère en voiture enfin bref.rnSi c'est comme ça, si il faut payer ses agresseur et leur demander pardon, je le ferai pour ne pas avoir de condamnation et de casier surtout. merci encore citoyenalpha.